

Ruelles de Gassin

Règlement 2026

Toute inscription aux Ruelles de Gassin 2026 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Article 0

Bonne humeur obligatoire

Article 1 – Définition

Les Ruelles de Gassin se déroule sur un parcours de 800m environ dans le village de Gassin (83580). Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants. Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui a réalisé le plus de tours dans le temps imparti.

Article 2 - Organisation

Les Ruelles de Gassin est organisé par :

Avenir Cycliste Gassinois
Rue des écoles 83580 Gassin
acgassinois@wanadoo.fr

Dates et lieu

Samedi 10 Janvier 2026 sur la commune de Gassin

Inscriptions

Les pré-inscriptions sont possibles en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur notre site internet. Vous devrez apporter les documents demandés sur cette fiche le jour de l'évènement pour l'inscription définitive.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et il ne peut faire l'objet de remboursement.

Tarifs :

Gratuit pour les draisienues

5€ par personne pour les pitchouns (10€ pour l'équipe)

7,5€ par équipe pour les courses VAE et VTT (15€ pour l'équipe)

8€ par personne pour les VAE et VTT en solo

Au vu de la beauté de la région et du site, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre). Le non- respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

Horaires :

13h30 Début des inscriptions

14H30 Départ des draisienne en solo pour 5 tours (environ 5-10 minutes)

14H45 Podium draisienne

14H50 Reconnaissance du parcours des pitchouns

15h00 Départ des pitchouns en relai par deux (de U7 à U13) (30 minutes de course)

15h45 Podiums des pitchouns

16H00 Reconnaissance du parcours des VAE

16h10 Départ des VAE (course de 30 minutes)

16H45 Reconnaissance du parcours des VTT

16H55 Départ des VTT (course de 60 minutes)

18h00 Podiums des grands

Article 3 – Conditions de participation

La course « Ruelles de Gassin » est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non (certificat médical obligatoire si non licencié).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical.

Le relais est obligatoire à chaque tour et à un point fixe dans une zone matérialisée.

- Le circuit sera éclairé, **l'éclairage des vélos est tout de même conseillé**

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- U5 (draisienne)
- U7 (pré licencié)
- U9 (poussin)
- U11 (pupille)
- U13 (benjamin)
- U15 (minime)
- U17 (cadet)
- U19 (junior)
- Adultes en VTT musculaire
- Adultes en VAE

Pour chaque catégorie nous récompenseront les 3 premiers équipages Femmes, Hommes / mixte.

Article 4 – Equipements / Matériels

Le port du casque (CE) est obligatoire

Il est vivement conseillé de porter des gants

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ

Article 5 – Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.